



DCM DU 6 JUIN 2024

Dossier suivi par :

Direction générale

direction.generale@ville-liffre.fr

N° : 2024.137

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, **le 6 juin** à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni en salle du Conseil.

Date de convocation : 31 mai 2024 - **Date d'affichage** : 14 juin 2024

Nombre de conseillers en exercice : 29

22 Présents : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Laurent BERTIN, Loïg CHESNAIS-GIRARD, Alain CLÉRY, Samuel GATTIER, Christophe GAUTIER, Jean-Christophe GILBERT, Grégory PRENVEILLE, Mickaël ROSETZKY, Ronan SALAÛN, et Mesdames Julie AUBAUD Laurence BLOUIN-DUFFÉE, Claire BRIDEL, Sophie CARADEC, Merlene DÉSILES, Chantal FRANCANNET, Awena KERLOC'H, Marie-Christine LESNÉ, Alexandra MARIE, Lydia MÉRET, Anne-Laure OULED-SGHAÏER et Rozenn PIEL.

7 excusés : Messieurs Jacques BELLONCLE, Yannick DANTON, Eric GOSSET, Jonathan RAULT et Mesdames Laëtitia NOËL, Elsa ROUSSEL et Anne VIOT.

6 pouvoirs : M. Jacques BELLONCLE (qui a donné pouvoir à Claire BRIDEL), M. Yannick DANTON (qui a donné pouvoir à Alain CLÉRY), M. Eric GOSSET (qui a donné pouvoir à Sophie CARADEC), M. Jonathan RAULT (qui a donné pouvoir à Samuel GATTIER) et Mme Elsa ROUSSEL (qui a donné pouvoir à Awena KERLOC'H) et Mme Anne VIOT (qui a donné pouvoir à Rozenn PIEL).

Secrétaire de séance : Merlene DÉSILES.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE LA JUNIOR ASSO

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;

VU la Loi n° 83-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, ainsi que les textes subséquents ;

VU l'avis favorable émis par la Commission « Jeunesse, éducation, activités périscolaires, vie associative, sports » en date du 15 avril 2024 ;

VU l'avis du Bureau municipal réuni le 27 mai 2024 ;

Née d'échanges avec les animateurs de l'Annexe, espaces-jeunes de Liffré, la Junior Asso regroupe 21 jeunes presque exclusivement liffréens qui œuvrent pour autofinancer des sorties et des voyages en réalisant diverses actions sur la commune.

Ses adhérents se réunissent tous les 1^{ers} mercredis du mois à l'Annexe, équipement municipal mis à leur disposition pour le bon fonctionnement de l'association, afin d'établir le programme de leurs actions des mois suivants.

Dans la nuit du mercredi 31 janvier dernier, la caisse de la Junior Asso a été volée. Elle se trouvait dans le bureau de la direction à l'Annexe. Elle contenait la somme de 550 € récoltés dans le cadre des actions récemment mises en place.

Afin de soutenir ces jeunes liffréens plein d'idées et de volonté, il est donc proposé de leur attribuer une subvention exceptionnelle pour leur permettre de concrétiser leurs projets à venir.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le versement d'une subvention exceptionnelle de 550 € à Junior Asso de Liffré ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

A Liffré,
Le Maire,
Guillaume BÉGUÉ



Hôtel de ville
Rue de Fougères
35340 LIFFRÉ

02 99 68 31 45
contact@ville-liffre.fr

www.ville-liffre.fr